

10c.

Journal du Lot

10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3° page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La conférence de San-Remo. — Des conseils de sagesse nous viennent de Bulgarie! — Mettons-nous au travail, comme les Bulgares, après avoir assuré l'échec du mouvement révolutionnaire qui se prépare. — Après les congrès des chemins.

La conférence de San-Remo bat son plein. Il est probable que les communications faites à la presse resteront mesurées. Nous serons très insuffisamment fixés — pour le moment du moins — sur les discussions qui se poursuivent. Mais, dès le début, des bruits fâcheux viennent de Rome.

On dit : M. Lloyd George s'efforce de placer l'Italie dans le sillage de l'Angleterre pour faire opposition aux projets de la France.

Le Premier anglais mécontent, sans doute, du désaveu que lui a infligé l'opinion britannique poursuivrait néanmoins la réalisation de ses vues personnelles en formant le bloc anglo-italien.

Le concours italien serait obtenu par la promesse de charbon et de pétrole, dont nos voisins ont un urgent besoin.

Ainsi, M. Lloyd George sacrifierait l'intérêt général à l'intérêt économique de son pays, car le seul parti qui approuve, en la circonstance, le premier ministre anglais, est le parti du haut commerce qui se préoccupe beaucoup moins du respect du traité de Versailles et de l'équilibre européen que des bénéfices escomptés par la reprise des relations commerciales avec l'Allemagne. Reprise qui s'intensifiera par des concessions dont la France ferait tous les frais.

M. Millerand a montré, hier, une énergie qui nous permet d'escompter de sa part une résistance victorieuse. Ce n'est pas pour son plaisir que la France occupe les villes du Rhin. Elle sait que sa sécurité est liée à l'exécution du pacte de Versailles et elle a la ferme volonté de s'opposer à la possibilité d'une nouvelle attaque brusquée.

La Belgique a prouvé, par son attitude loyale, qu'elle partageait nos craintes.

Nous voulons espérer que l'opinion britannique éclairée persistera à témoigner de sa volonté inébranlable d'obtenir de Berlin le respect du traité.

Là seulement est la solution du problème européen. Le jour où les vaincus auront prouvé leur bonne foi en tenant leurs engagements, les vainqueurs seront unanimes à faciliter le relèvement de l'Allemagne. Personne ne songe à s'opposer à la résurrection d'une nation qui a droit à la vie. Mais, tout de même, les victimes — et la France est bien la plus grande victime — ont bien le droit de passer les premières !...

Les conseils de sagesse nous viendraient-ils de Bulgarie ?

Jeudi dernier, le Président du Conseil a ouvert la session extraordinaire du Parlement par la lecture du discours du trône qui souligne la consolidation croissante de l'ordre dans le pays... et l'éloignement du danger bolcheviste.

Le discours du trône dit notamment :

« La situation de notre pays et de notre nation, tout en étant pénible, n'est pourtant pas sans issue. Tous les peuples qui ont pris part à la guerre traversent des moments très critiques. La Bulgarie, cependant, forte du bon sens, et de l'esprit de sobriété du laborieux peuple bulgare, ainsi que de son amour pour le travail et de son sens pratique, a la consolation de s'être, dans un élan digne d'admiration, engagée opiniâtrement et sans défaillance sur la voie du salut.

« La désorganisation et le désordre sont en voie de disparaître, les forces sur lesquelles s'appuie l'Etat et le peuple s'affermissement. Le danger qui menace si gravement tant de peuples, petits et grands, et qui a failli entraîner notre pays à la ruine, est écarté.

« Nous pouvons déclarer hautement que la Bulgarie est un des pays

qui soient arrivés rapidement à échapper à une situation incertaine et à affirmer leurs assises. Ce n'est plus un doute pour personne qu'elle est prête, avec un empressement plus grand encore, à se mettre sur la voie du développement pacifique et économique, qui, seul, est capable de lui assurer des jours meilleurs. »

Certes, la France n'éprouve aucune sympathie pour les Bulgares. Elle ne saurait oublier que ce peuple a fait cause commune avec la Prusse. Ses soldats, aussi féroces que les hordes Germaniques qui avaient envahi la Belgique et nos provinces du nord, ont sauvagement dévasté la Serbie. Mais, la guerre finie, les Bulgares se remettent au travail en repoussant avec énergie les décevantes théories du bolchevisme. Leur volonté de restaurer la patrie est absolue ; déjà, ils peuvent affirmer qu'ils sont sur « la voie du salut », alors que tant de peuples cotoient l'abîme !...

Le TRAVAIL permet à nos ennemis d'hier de refaire une Bulgarie prospère.

C'est un bel exemple que nous devons suivre en repoussant la campagne coupable des extrémistes dont le rêve est de conduire la France à la ruine pour le triomphe d'une 3e internationale qui ferait le malheur de l'humanité comme elle a fait celui de la Russie.

Il convient donc d'assurer tout d'abord, l'échec du mouvement révolutionnaire que les agents de l'étranger s'efforcent de monter chez nous à l'occasion du 1er mai.

La révolution ?... Elle n'est pas à craindre si les bons citoyens du pays ne veulent pas se figer dans une inertie coupable. Une révolution n'est possible que si le paysan français, majorité de la nation, reste passif devant l'action des extrémistes.

Or, le paysan n'est pas aussi ignorant qu'on le croit du danger qui le menace. Sans doute, nos bons socialistes s'efforcent de le tromper. Ils lui affirment que la révolution servira ses intérêts et qu'il a tout à gagner à observer une « neutralité bienveillante » dans les journées que préparent les chambardeurs. On lui promet, en compensation, de lui laisser son lopin de terre. C'est une duperie. Le paysan sait bien que ce serait pure mesure de transition. La révolution accomplie, le paysan serait dépouillé comme tous ceux qui « possèdent » quelque chose. L'exemple Russe est là pour fixer les intéressés !

Par suite, le paysan, qui a acquis, son champ à la sueur de son front, restera violemment hostile aux avances hypocrites de nos bolchevistes. Or, le paysan forme l'immense majorité du pays. Les agitateurs ont donc contre eux le nombre.

Ils ont aussi contre eux le capital divisé entre les mains innombrables des petits rentiers qui ont amassé sou à sou, grâce à un travail acharné, le modeste avoir qui assure leur existence. Ils ont enfin contre eux la plupart des intellectuels qui sont fixés, par l'exemple russe, sur le sort que leur réserverait le triomphe d'un Lénine français !

Ces puissances réunies resteront invincibles.

La résistance s'augmentera encore d'un contingent énorme d'ouvriers sérieux, fermement syndicalistes lorsqu'il s'agit d'en appeler au syndicat pour améliorer les conditions du travail, mais qui deviendront hostiles au syndicat, le jour où ce dernier, oubliant son rôle corporatif, n'aura qu'un unique but : démolir.

Nous croyons donc que le Temps voit juste lorsqu'il prédit l'échec du mouvement révolutionnaire :

« Il est à croire, malgré les apparences, que le parti de la révolution a, ces derniers temps, plus perdu qu'il n'a gagné. La violence des paroles n'est pas un signe de force, et la multiplicité des grèves, sans revendications sérieuses, sans but corporatif réel, et sans succès tangible, diminue l'élan et l'enthousiasme des troupes ouvrières plus qu'elle ne les entretient. Et la preuve de la faiblesse croissante de ce parti, c'est la discorde qui va grandissant en son sein. Dans ces conditions, ce ne pourrait être que grâce à notre pas-

sivité que ce coup de force révolutionnaire pourrait réussir, ou que le virus que le socialisme a inoculé au corps social pourrait l'empoisonner tout entier. Ayons entre nous un peu plus de cohésion et réclamons de notre gouvernement un peu plus de fermeté. Qu'il joigne à une persévérante indulgence vis-à-vis des égarés une rigueur inflexible à l'égard de ceux qui les trompent. Il y a des lois qui répriment les attentats à la sûreté de l'Etat. Qu'il les applique ! Que les coupables justement punis ne soient pas aussitôt amnisties ! Il faut féliciter le ministre de l'Instruction publique de sa circulaire aux instituteurs à l'occasion du 1er mai, par laquelle il interdit le chômage des classes sous peine de sanctions sévères. Puisse cet exemple être suivi par ses collègues des autres ministères, et la grève du 1er mai être défendue dans tous les services publics !

« La fête du travail ! Quand seront venues des heures plus calmes de paix sociale, il sera bon de l'instituer, et de faire de cette radieuse journée du 1er mai un jour légalément férié, où l'on irait gaiement aux bois cueillir le muguet et déjeuner sur l'herbe. Mais puisqu'on veut en faire une journée de haine et de violence pas de concessions aussi inutiles que dangereuses à la révolution. Il en sera d'elle comme de l'Allemagne. En lui résistant à temps, on la rendra impuissante. Si elle nous emporte dans son tourbillon, c'est que nous l'aurons voulu. »

Les congrès des grandes compagnies de chemins de fer sont terminés. Nous aurons l'occasion d'en parler.

Pour aujourd'hui, notons brièvement que, sauf sur le Nord, les révolutionnaires l'emportent partout.

Il est donc établi que le but des agitateurs n'est pas l'amélioration du sort des travailleurs. Nous sommes en présence d'une poussée révolutionnaire violente très caractérisée. Un complot contre la sûreté de l'Etat se prépare au grand jour.

Le gouvernement qui doit avoir conscience de ses responsabilités prendra toutes les mesures voulues pour assurer l'échec total du mouvement annoncé.

Sa tâche sera facilitée par l'opinion du pays nettement hostile à l'action des extrémistes et par les chemins eux-mêmes qui, en très grand nombre, sont opposés à la vague d'anarchie soulevée par les auteurs.

La violence excessive des saboteurs aura ce résultat heureux de révolter le pays et d'assurer l'échec des manœuvres coupables.

La nation ne peut avoir que de la sympathie pour les syndicalistes quand ils travaillent dans l'intérêt de l'ouvrier, mais elle leur sera nettement hostile lorsqu'ils préparent la guerre civile !...

A. C.

INFORMATIONS

Le désarmement de l'Allemagne

La commission des affaires étrangères a adopté à l'unanimité la partie de la proposition de résolution de M. Maurice Raynaud, ainsi conçue :

« La Chambre, résolue à obtenir dans l'intérêt de la paix générale et de l'établissement de relations normales entre toutes les nations, le désarmement absolu de l'Allemagne, invite formellement le gouvernement à exiger que les clauses de ce désarmement fixées par le traité de Versailles soient strictement et efficacement exécutées. »

Un avertissement des alliés à l'Allemagne

La démarche proposée par le gouvernement britannique et ayant pour objet d'avertir l'Allemagne des conséquences qu'aurait pour son ravitaillement l'établissement d'un gouvernement hostile à l'exécution du traité, a été effectuée lundi soir auprès du gouvernement allemand.

Une note identique a été remise au sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères par les représentants des alliés.

Les communistes ne rendent pas les armes

La Société de conservation des intérêts économiques de la Westphalie rhénane a adressé au chancelier du Reich un télégramme lui spécifiant que de nouveaux troubles étaient imminents dans les territoires industriels si des mesures énergiques n'étaient pas immédiatement prises en vue de la livraison des armes. Le général Water se serait rendu en Westphalie pour se rendre compte de la façon dont les armes sont remises. Il aurait constaté que des 5.000 armes qui devaient être livrées pour le 17 avril, 3.000 seulement l'ont été.

Les troupes d'occupation

La nouvelle avait circulé ces jours derniers que les troupes françaises évacuaient la zone neutre au fur et à mesure que les troupes de la Reichswehr se retireraient à l'intérieur de l'Allemagne. On apprend, de sources sûres, que cette nouvelle est erronée.

A Francfort, quelques postes seulement ont été relevés, mais de nouvelles troupes sont arrivées. Les villes de Darmstadt et Offenbach n'ont pas été évacuées. Quant à la ville de Schaffenburg, elle n'a jamais été occupée.

Les Japonais en Sibirie

La situation à Vladivostock est normale depuis le début de l'occupation japonaise. Les Japonais ont également occupé le chemin de fer et plusieurs centres importants en deçà de l'Amour.

De nombreux combats ont eu lieu particulièrement vers Nikolsk et Kharovsk, où les pertes japonaises et russes se chiffrent par centaines. Les Russes préparent la guerre de guérilla. De nombreux Coréens antijaponais ont été arrêtés.

La capitulation de Maubeuge

Devant un conseil de guerre réuni à Paris, comparaissent le général Fournier ancien commandant la place de Maubeuge, le général Ville, le commandant Leroux, le colonel Charlier, le chef d'escadron Margnien, le capitaine Renaud, le capitaine Saulnier d'Auchald, qui sont poursuivis pour avoir livré Maubeuge aux Allemands en 1914.

Haute Cour

Audience du 20 avril 1920

M. de Moro Giafferi continue sa plaidoirie. Il examine les tentatives de paix du Vatican à la fin de 1916. Mais, dit-il, les renseignements qui représentent M. Caillaux comme agissant auprès du Vatican sont erronés.

Il proteste contre les rapports qui déclarent que M. Caillaux à Rome ne fréquentait que des gens véreux.

Le défenseur s'élève contre le témoignage de Martini. Ce témoignage est faux, dit-il. M. Martini était en relation avec Cavallini et Brunicardi, car il voulait être nommé ambassadeur à Paris. M. Caillaux aurait été victime, conclut M. Moro de Giafferi, « d'une de ces légendes qui se forment si facilement dans la société romaine. »

A la fin de la plaidoirie, M. de Giafferi déclare ne pas admettre l'indulgence demandée par le Procureur général. Il jure que jamais à une barre de justice il n'a apporté conviction plus complète, plus légitime de l'innocence.

Il demande l'acquiescement de M. Caillaux.

Audience du 21 avril

M. Demange, le troisième défenseur de M. Caillaux prend la parole. Il va porter le débat sur le terrain juridique et discuter l'application de l'article 77 du Code pénal requis par le Procureur général.

Il tend à démontrer qu'il n'y a pas de trahison. Il déclare ne pas être d'accord avec l'accusation sur cette expression : intelligence avec l'ennemi mais non contact criminel.

Ce serait à l'accusé de prouver que ce contact est pur. M. Demange estime que c'est renverser l'ordre de la preuve.

Il discute ensuite diverses charges relevées contre M. Caillaux dont il demande l'acquiescement.

M. Caillaux à la parole. Il remercie ses défenseurs. Puis, il déclare : « Maintenant que toutes les calomnies ignobles ont été balayées, il ne

reste plus que le procès de l'homme politique. C'est l'homme politique qui va vous répondre. »

Il s'élève contre l'accusation d'avoir, dès 1911, tenté de faire une politique de rapprochement avec l'Allemagne. Sa politique d'alors fut celle de M. Cambon. Jamais il n'a douté surtout après la Marne, de la victoire de la France.

M. Caillaux proteste de son innocence et termine ses déclarations en disant qu'il ne veut pas croire que dans le Sénat de la République, l'iniquité la plus monstrueuse puisse un instant triompher.

Chambre des Députés

Séance du 20 avril 1920

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du projet portant création d'impôts nouveaux. L'article 31 dit que les parents collatéraux au-delà du 4e degré ne succèdent pas, à l'exception des descendants des frères et sœurs du défunt. Toutefois les parents collatéraux succèdent jusqu'au deuxième degré lorsque le défunt n'était pas capable de tester. La demi-feuille de papier timbré coûtera 2 francs. MM. Lafont et Blum déposent une motion tendant à la suppression des valeurs au porteur. Cette motion est repoussée par 373 voix contre 234.

Dans la séance de l'après-midi, sur question de M. de Cassagnac au sujet du rôle de l'armée dans les manifestations populaires, M. le ministre de la guerre dit qu'il a l'intention d'organiser un corps spécial de gendarmerie mobile qui sera armé.

La Chambre reprend la discussion du projet de création d'impôts nouveaux.

Elle repousse une motion tendant à ce que les titres nominatifs ne puissent être convertis au porteur afin d'échapper à l'impôt global sur le revenu. Mais elle décide que le droit de conversion sera porté à 2 0/0. La taxe sur le revenu des valeurs mobilières est portée à 10 0/0, la taxe sur les lots gagnés en tirages sera de 20 0/0.

Un projet portant l'augmentation des droits sur les vins, cidres et bière. Les droits sur les vins, de 1 fr. 50 par hectolitre avant guerre, ont été portés à 10 francs. Le projet élève ces droits à 25 francs.

M. Mourier propose que les droits soient fixés à 15 francs pour le vin, à 7 fr. 50 pour le cidre, 9 fr. 50 pour les piquettes, et à 2 fr. 50 pour la bière.

Cet amendement combattu par la commission et le ministre des finances est voté par 331 voix contre 204.

Le projet tendant à prolonger jusqu'au 20 juin 1921 les dispositions de la loi du 12 juillet 1918 sur la consommation du papier est voté.

Séance du 21 avril

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du projet portant création de nouveaux impôts.

La Chambre a adopté la taxe de M. Mourier fixant à 5 francs le droit de circulation par hect. de vin, au lieu de 15 francs. M. d'Aubigny demande le relèvement de ce droit, qu'on le porte à 10 francs.

Par 288 voix contre 266 cette motion est rejetée.

Dans la séance de l'après-midi, M. de Lasteyrie propose d'établir pour une durée de 5 ans, un droit de circulation de 14 fr. par hect. de vin de 3 fr. par hect. de piquette, de 6 fr. 50 par hect. de cidre et 1 fr. 70 par hect. de bière.

Cet amendement est voté. Les articles 58, 59, sont votés. L'article 60 porte le droit de consommation qui frappe l'alcool et les liqueurs assimilées à 1000 francs par stock d'alcool pur dont 750 fr. pour le trésor et 250 fr. pour les fonds communaux établis au profit des communes. M. About demande que ce droit ne soit porté qu'à 800 francs. Cet amendement est rejeté. L'article 60 est voté.

Le projet fixe un impôt de 6 0/0 sur les spectacles « honnêtes », de 25 0/0 sur les skatings, dancings etc, de 10 0/0 sur les music-halls et courses de chevaux et de 10 à 25 0/0 sur les cinémas.

M. de Rothschild proteste contre la taxe sur les courses de chevaux. Il demande la suppression de cette taxe. La suppression est votée par 359 contre 230 voix. Une taxe de 25 0/0 sur les courses de taureaux est votée.

CHRONIQUE LOCALE

Impôts nouveaux

Tout augmente : c'est la constatation que l'on fait chaque jour. Il n'y avait encore qu'un tarif qui n'était pas relevé dans les proportions normales. Ce sera fait bientôt.

Il s'agit de l'augmentation des amendes prononcées par les tribunaux contre les délinquants.

Eh dam ! cette augmentation est très juste.

Depuis une semaine, la Chambre dans des séances bi-quotidiennes crée, fabrique des impôts nouveaux. Aucune catégorie d'industriels, de commerçants n'est épargnée. On frappe les célibataires, on supprime le droit à l'héritage d'un oncle de Bretagne à des cousins impatientes.

On veut que le pinard soit un luxe, en l'imposant de dix fois supérieur à ceux d'avant-guerre. On frappe les braves gens et on laisse de côté une catégorie de ces individus presque toujours peu intéressants, qui ont à faire à la justice.

Le taux des amendes infligées aux délinquants a été reconnu insuffisant. Son augmentation ne peut que procurer des ressources au trésor qui en a besoin.

C'est le projet de loi que vient de déposer le ministre de la justice.

Certes, il serait exagéré de frapper d'une amende trop élevée le roulier qui voyagera la nuit sans éclairer la lanterne de sa charrette ou le propriétaire qui aura laissé sortir son chien sans collier ou sans muselière.

Mais parmi les délinquants, il en est qui, à vrai dire, s'en tirent à trop bon marché.

Il y a notamment la catégorie des fraudeurs, des empoisonneurs publics.

Ces gens-là ne sont jamais assez « salés » quoi qu'on en dise, car leur bonne foi n'existe pas. Ils fraudent par plaisir, et surtout pour gagner davantage sur la marchandise qu'ils vendent.

Or, tout le monde s'accordera sur un point, c'est que la pitié ne devrait jamais s'exercer au bénéfice de ces individus.

Qu'on examine le cas d'un fraudeur de lait par exemple, et qu'on calcule, d'après le mouillage qu'il a fait, — 25 0/0 en moyenne — le bénéfice qu'il retire à la fin de l'année.

A quoi le condamne-t-on quand il est pincé ? A une amende qui s'élève à un chiffre rond sans doute, mais toujours inférieur aux bénéfices réalisés.

Il en est de même pour les fraudeurs de vin, ou de denrées alimentaires.

Eh bien, l'amende infligée devrait être calculée sur le total des bénéfices réalisés pendant 1 an, au moins, par ces fraudeurs.

Il est vrai que, devant la justice, ils jurent sur leur honneur que « c'est la première fois qu'ils sont en faute. » Et leurs avocats l'affirment aussi.

La proposition de loi que le ministre de la justice soumet au Parlement est juste, car s'il est des individus qui doivent alimenter les caisses de l'Etat c'est bien, pour le moins, ceux qui n'hésitent pas à faire de gros bénéfices, à s'enrichir au détriment des estomacs et, souvent, de la santé de leurs clients.

Qu'on frappe les malhonnêtes gens, personne n'y verra d'inconvénient, et les fraudeurs doivent être mis au premier rang de ces gens-là. Bien mieux, eux-mêmes ne protestent pas.

LOUIS BONNET.

Etat-major général

Le général de brigade Dessens, commandant le groupe de subdivisions d'Agen-Marmande-Cahors-Mon-

tauban, à Montauban, est nommé au commandement de la 153^e brigade d'infanterie à l'armée du Rhin.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Choukroun Judas : brave soldat. Mortellement blessé à son poste de combat, le 16 février 1915, au nord de Perthes-les-Hurlus (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Cloup Martial : excellent sous-officier. Tué à son poste de combat, le 11 août 1915, seigneur de la Harazée (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Combelias Jean-Alfred : sous-officier très courageux. A été tué en assurant la liaison sous un très violent bombardement, le 25 décembre 1914. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Cucurou François : soldat courageux et dévoué. A été mortellement blessé, le 22 août 1914, dans la forêt de Luchy (Belgique), au cours des combats de prise de contact avec l'ennemi. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Cros Sylvain-Aimé : soldat courageux et dévoué. A été mortellement blessé, le 8 septembre 1914, à la victoire de la Marne. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Crouzet Joseph-Girard : excellent sergent, courageux. A été tué à son poste de combat, au bois de Vaux-Chapitre (Meuse), le 12 juillet 1916. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Chabrier Jean : brave soldat. Tué à son poste de combat, le 2 février 1915, à Perthes-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Perceptions

Sont nommés percepteur de 3^e classe :

M. Croze, percepteur de Bagnac à Beynat (Corrèze).

M. Surchamp, percepteur de Montpezat à la perception de Thémines.

M. Broquin, commis principal de 6^e classe, fondé de pouvoirs à la recette des finances de Corbeil, à la perception de Prudhomme.

M. Neuville, lieutenant au 136^e d'infanterie territoriale, à la perception de Bach (candidature exceptionnelle).

M. Soulat, percepteur de Gramat, est élevé à la 1^{re} classe, 1^{er} échelon.

MM. Ragouneau, percepteur de St-Céré, Laval, percepteur de Gourdon-banlieue, sont élevés à la 2^e classe, 2^e échelon.

M. Cassan, percepteur de Lacapelle-Marival est élevé à la 2^e classe 1^{er} échelon.

M. Desgraves, percepteur d'Autoire est élevé à la 3^e classe.

M. Deltel, maire de Villeveyrie (Aveyron) est nommé percepteur à Assier. (4^e classe).

M. Théron, percepteur de Laroquebrou est nommé à la perception de Bagnac.

Elections au Conseil départemental de l'Enseignement primaire

M. Marcenac, élu membre du Conseil départemental de l'enseignement primaire adresse la lettre suivante de remerciements à ses électeurs :

Figeac le 18 avril 1920.

Chers Collègues,

Aux Instituteurs dont les suffrages m'ont porté au Conseil départemental, aux amis dont le dévouement désintéressé a spontanément encouragé, soutenu et fait triompher ma candidature, alors que j'étais presque inconnu dans de nombreux cantons éloignés de Figeac, j'adresse mes remerciements et l'expression de ma gratitude.

J'avais espéré la collaboration de mon loyal ami Reygasse, dont la présence à mes côtés devait, à notre avis, assurer l'union de tous par la représentation la plus équitable du corps enseignant du Lot. Mon camarade de liste a échoué, non par défaut de notre conception, mais à cause de candidatures trop parentes de la sienne.

Cette constatation me permet d'accepter sans hésitation le mandat que vous m'avez confié, car elle me donne l'assurance que mon élection n'a pas simplement un caractère person-

nel et que la majorité d'entre vous partage nos idées.

Ce mandat, je le remplirai dans la volonté d'union qui fit notre alliance et je serai scrupuleusement, comme je l'ai promis, le représentant impartial de tous les instituteurs, sans exception.

Recevez, chers Collègues l'expression de mon cordial dévouement.

C. MARCENAC,
Instituteur à Figeac
Membre du Conseil Départemental.

Obsèques

Mardi soir ont eu lieu à Cahors les obsèques de Mme veuve Montbrial, grand-mère du sympathique M. Gillet, Directeur de la succursale de la Société Générale.

Nous adressons à M. et Mme Gillet, et à la famille nos bien vives condoléances.

Avion Cadurcien

Réunion générale, jeudi 22 avril, à 9 heures du soir, café de la Promenade.

Objet de la réunion : Demandes d'admission. Participation au concours de Toulouse.

Le secrétaire.

Dimanche, Match de Football entre l'équipe 1 de l'Avion Cadurcien et l'Union sportive Luzéchoise.

Syndicat d'entrepreneurs

Ainsi que nous l'avions annoncé, les entrepreneurs du bâtiment de la ville de Cahors se sont réunis, dimanche dans le but de se constituer en syndicat.

Au cours de cette réunion, une délégation des ouvriers du bâtiment s'est rendue auprès des entrepreneurs et leur a fait connaître les desiderata des ouvriers en ce qui concerne le prix de la journée.

Les entrepreneurs ont convenu de présenter au conseil général un vœu tendant à ce que tous les travaux effectués au compte de l'Etat, du département ou des communes soient dorénavant mis à l'adjudication par corporation et que le régime des marchés de gré à gré ne soit plus employé.

Perquisition

Le Commissaire de Police, agissant en vertu d'une Commission rogatoire délivrée par M. le Juge d'Instruction de Cahors, au sujet du vol commis au préjudice de M. Bouscary, rue du Fouillac, a procédé à une perquisition au domicile de la nommée Marie-Louise, M. demeurant rue du Château-du-Roi.

Vol de chaussures

Le Commissaire de Police, à la suite d'une plainte déposée par un marchand étalagiste de chaussures, a procédé à deux perquisitions au domicile des nommées C. J. et T. M., réfugiées à Cahors, au cours desquelles il a découvert deux paires de souliers, provenant de vols.

Les sus-nommées, qui ont fait des aveux ont été présentées devant M. le Procureur de la République, qui les a laissées en liberté provisoire.

Foire du 17 avril 1920

Voici les prix qui ont été pratiqués à la foire du 17 avril :

Beufs. — Beufs gras, de 90 à 120 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 75 à 110 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 3.000 à 5.500 fr. la paire ; vaches de travail, de 2.000 à 4.500 fr. la paire ; bouvillons, de 1.700 à 3.400 fr. la paire ; porcelets, de 250 à 350 fr. pièce, selon grosseur.

Marché. — Poules grasses, 4 fr. ; poulets, 4 fr. 25 ; canards, néant ; lapins, 1 fr. 50 ; dindes, 4 fr. 10, le tout le 1/2 kilo ; œufs, 3 fr. 50 la douzaine.

Héles. — Blé, néant ; maïs, 60 fr. les 80 litres ; pommes de terres, 18 à 20 fr. les 50 kilos.

Moutons. — Moutons gras, 2 fr. 85 ; agneaux, 3 fr. ; le tout le 1/2 kilo ; brebis d'élevage, de 110 à 260 fr. pièce, selon grosseur et qualité.

Marché de La Villette

Il a été expédié du Lot au marché de la Villette pendant le mois de mars 1920 : 116 veaux, 1179 moutons, 490 porcs.

Mercuès

Hyménée. — Lundi a été célébré, à Mercuès, le mariage de notre jeune et gracieuse compatriote Mlle Darres avec M. Marty, négociant à Cahors.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Luzech

Football rugby. — Aperçu de fin de saison de foot-ball.

L'Union Sportive Luzéchoise, créée le 20 octobre 1919, vient de terminer sa première saison de foot-ball rugby.

Ses débuts, bien que modestes, méritent d'être signalés. Il suffit de rappeler les quelques matches disputés avec les clubs voisins, pour montrer quel enthousiasme le rugby a soulevé dans notre petite ville luzéchoise et quels espoirs il est possible de fonder sur ce club local.

Le 14 décembre dernier, les joueurs Luzéchois recevaient sur leur terrain la « Quercynoise », le brillant quinze de potaches Cadurciens qui s'est assuré la meilleure place à Cahors, en dépit des efforts répétés de tous les autres clubs de la ville. Résister à cette équipe de premier ordre, était une tâche bien difficile à remplir pour des joueurs dont le plus grand nombre débutait de la veille sur un terrain de foot-ball. Le résultat dépassait cependant toutes les espérances, et l'équipe qui par deux fois avait infligé vingt-cinq à zéro aux équipiers du 7^e d'infanterie et qui devait, peu après, battre de quarante-neuf à zéro l'Ecole Normale de Cahors, réussit à remporter un drop-goal qui lui valut sur Luzech la bien modeste victoire de treize à zéro...

Le 4 janvier, Luzech recevait la deuxième équipe de Fumel. Des circonstances malheureuses obligèrent les Luzéchois à jouer à onze contre quinze. Malgré ce sérieux handicap, les Fumelois ne purent marquer que neuf points. La rencontre des deux meilleurs clubs de Fumel, fut la preuve la meilleure de la valeur du quinze Luzéchois, qui obtint de très près le match nul (3 à 0), contre une équipe dont les victoires étaient nombreuses.

Luzech recevait enfin, le 28 mars, l'Union Sportive Duravelloise et les efforts des équipiers trouvèrent enfin l'inévitable et juste récompense. Par neuf points à zéro (3 essais des plus classiques), le club luzéchois triompha du quinze duravellois renforcé de joueurs de l'équipe (1) de Fumel.

Bravo l'U. S. L., les débuts sont magnifiques et précèdent un avenir triomphant. Que nos félicitations aillent aux jeunes joueurs de l'Ecole Supérieure de Luzech qui fournissent à l'Union Sportive un appoint des plus sérieux : Bonaure, Crispel, Bessières, Dalard, Ollivier méritent les remerciements les plus chaleureux. Ce sont des joueurs d'avenir qui joignent aux meilleures qualités sportives le meilleur esprit sportif. Citons aussi Lescurre et Meyer. Grâce à eux, nous verrons bientôt s'organiser une équipe scolaire avec laquelle il faudra compter dans les compétitions futures. Merci aussi au capitaine Bonnafoy qui vient de faire une saison splendide avec l'autre pilier de mêlée Devès, présent à toutes les rencontres de l'U. S. L. Ce sont des camarades de la première heure, animés du plus bel enthousiasme. Plans vergne a trouvé à la seconde ligne de la mêlée la place qui lui convenait et ne mérite plus que des éloges. Peindarès, Guérin, Corbeille se classent déjà parmi les meilleurs. A l'ouverture, Bésio a fourni et fournira toujours des parties magnifiques. La plus belle louange que l'on puisse faire à la ligne de trois-quarts, est qu'elle a été la clef de la victoire et de la défense. La place d'arrière est actuellement sans titulaire. La saison prochaine nous fournira la révélation nécessaire. Toutes nos sympathies au camarade Jouclat, qu'un accident sérieux a éloigné du sport en fin de saison.

On nous assure que le club luzéchois pourra de nouveau louer son terrain en octobre et que les dirigeants ont décidé son affiliation à l'U. S. F. S. A. pour disputer les championnats 4^e série, année sportive 1920 1921. L'athlétisme, dit-on, va être pratiqué de la manière la plus rationnelle et la mieux soutenue, et on parle de remplir la saison de natation par la pratique du water-polo.

Aux sportsmen de l'U. S. L. nos meilleurs souhaits de succès.

Bretoux

Election municipale. — M. Augustin Trassy a été élu conseiller municipal de Bretoux, en remplacement de M. Montmaur, décédé.

Cajare

Les anciens combattants de 1870-71 de la commune de Cajare se sont réunis le 18 avril à la commune de Cajare.

Dans cette réunion ils ont nommé leur Président et signé une pétition demandant au Gouvernement et au Parlement de leur accorder une pension.

Ils engagent vivement tous ceux des villes et communes de France de suivre leur exemple s'ils veulent obtenir satisfaction.

Le Président, BONNAFOUS.

Figeac

Journées Figeacoises. — Les membres des Associations Figeacoises de la guerre ; mutilés, officiers, combattants, veuves et ascendants, sont invités à assister à la distribution aux orphelins de la guerre de la Commune de Figeac, du solde de la caisse de secours des « Journées Figeacoises » et à la pose d'une plaque commémorative dédiée aux enfants de Figeac Morts pour la France.

Cette solennité aura lieu dimanche prochain, 25 avril, à 4 heures du soir. Rassemblement sur la place Vivat.

Terrible cyclone

De New-York : Des télégrammes reçus de Memphis dans l'Etat de Tennessee, annoncent qu'un cyclone a sévi mardi dans différentes parties du Mississippi et du Tennessee. On compte 150 morts.

Un prêt aux Allemands

De Berlin : Un consortium américain va consentir un prêt de 50 millions de dollars à l'Allemagne pour l'achat de denrées alimentaires. Le prêt sera remboursable en 2 ans.

REMERCIEMENTS

Monsieur GILLET, Directeur de la Succursale de Cahors de la Société Générale et Madame GILLET ont l'honneur de remercier les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de leur grand-mère.

Madame Veuve MONTBRIAL

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 avril 1920.

La tendance a été généralement lourde dans tous les compartiments, en sympathie avec la tenue des places étrangères, et la baisse des devises a de plus incité à des dégagements nombreux. Nos rentes sont calmes, le 5 0/0 amortissable libéré est à 100,50, le non libéré à 101,10, le 3 0/0 à 57, le 5 0/0 à 88,60, le 4 0/0 1917 à 71,35 et le 1918 à 71.

Les banques françaises sont moins fermes, Banque de Paris 1.805, Union Parisienne 1.535, Mobilier 612.

Reprise des valeurs de navigation, Transatlantique 612, Messageries 600, Chargeurs 2.410.

Les fonds et valeurs russes sont meilleurs. On pense que la conférence de San-Remo donnera des résultats pour la solution du problème moscovite. Le 1906 a valu 51 et le 1909 40,50. Les naphthées ont été demandées, Bakou 3.970, North Caucasian 110.

Les pétroliers sont irréguliers, Royal Dutch revient à 61.000, Shell à 745 et Eagle à 640.

Diamantifères lourdes, De Beers 1.625, Jagersfontein 335.

Mines d'or et valeurs de caoutchouc lourdes, Rand Mines 200, Mozambique 68.

En valeurs diverses on a noté de grosses demandes en Congo aux Grands Lacs qui progressent de 414 à 430.

CHEVAUX

MM. Elie BÉCHON et BRU prévient le public qu'ils seront à Gramat pour la foire du 25 avril, avec un convoi de chevaux tous genres, tous prix. Hôtel de Bordeaux à partir du 24.

On demande

Pour bureau, jeune Dactylo. Offre au bureau du journal.

GARAGE DU NORD

ALIBERT et MURAT

4, rue des Cadourques, Cahors

Télégrammes : Norgarag-Cahors

Réparations. Mise au point

LOCATION D'AUTOMOBILES

PRIX MODÉRÉS

Etude d'Huissier à vendre

Dans l'arrondissement de Gourdon

Par suite de décès du titulaire. — Pressé. PRIX MODÉRÉ.

S'adresser à M. DELFAU, huissier à Lauzès (Lot).

Etude d'Huissier à vendre

Dans l'arrondissement de Cahors

Par suite de changement de situation. S'adresser à M. DELFAU, huissier à Lauzès (Lot).

HUILES EN GROS

La caissette postale-échantillon de 10 kil. brut franco

Huile d'olive extra vierge 1^{re} pression (garantie pure)..... 125 fr.

Huile de table extra douce, sans goût..... 95 fr.

Huile comestible douce..... 85 fr.

Contre mandat-poste ou contre remboursement.

Régisseur du domaine de Châteauveuf, à MARTIGUES (Bouches-du-Rhône). Accepterait représentants.

Complot contre Venizelos

De Londres : Les journaux anglais reproduisent un télégramme d'Athènes disant que les gouvernements grec et italien ont été informés de l'existence d'un complot tramé en Suisse contre Venizelos et tendant à assassiner le premier ministre pendant son séjour à San-Remo.

Berlin s'enhardit

Suivant le correspondant du Chicago Tribune à Berlin, le gouvernement allemand a laissé entendre, hier, qu'il se disposait à exiger le retrait des troupes françaises de Francfort et des autres villes occupées.

Complot contre Venizelos

De Londres : Les journaux anglais reproduisent un télégramme d'Athènes disant que les gouvernements grec et italien ont été informés de l'existence d'un complot tramé en Suisse contre Venizelos et tendant à assassiner le premier ministre pendant son séjour à San-Remo.

Berlin s'enhardit

Suivant le correspondant du Chicago Tribune à Berlin, le gouvernement allemand a laissé entendre, hier, qu'il se disposait à exiger le retrait des troupes françaises de Francfort et des autres villes occupées.

Complot contre Venizelos

De Londres : Les journaux anglais reproduisent un télégramme d'Athènes disant que les gouvernements grec et italien ont été informés de l'existence d'un complot tramé en Suisse contre Venizelos et tendant à assassiner le premier ministre pendant son séjour à San-Remo.

Berlin s'enhardit

COMPAGNIE DU BOURBONNAIS

P. de LACHOMETTE, VILLIERS et C^{ie}
Société en commandite par actions
Au capital de 17.500.000 francs
Siège social : 4, quai de la Pêcherie,
LYON

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le trente et un mars mil neuf cent vingt, a notamment voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION. — L'Assemblée générale prend acte de la retraite volontaire de Monsieur Prosper de LACHOMETTE, père, l'un des gérants de la Société. — Sur la proposition de Messieurs VILLIERS et Louis-Prosper de LACHOMETTE, gérants restants, l'Assemblée générale, agréant la présentation qui lui est faite par Monsieur Prosper de LACHOMETTE, père, de Monsieur Louis de LACHOMETTE pour le remplacer, nomme comme gérant au lieu et place de Monsieur Prosper de LACHOMETTE père, Monsieur Jean-Louis de LACHOMETTE, demeurant à Lyon, impasse des Jardins, numéro 3, pour exercer cette fonction concurremment avec Messieurs VILLIERS et Louis-Prosper de LACHOMETTE, conformément à la loi et aux statuts.

DEUXIEME RESOLUTION. — Comme conséquence du changement opéré dans la gestion de la Société par la retraite de Monsieur Prosper de LACHOMETTE père, et son remplacement par Monsieur Louis de LACHOMETTE, l'Assemblée générale, sur la proposition de Messieurs les gérants et du Conseil de surveillance, décide de que les articles ci-après des statuts sont modifiés de la façon suivante :

« Article 1^{er}. — Le troisième alinéa de l'article 1^{er} sera rédigé comme suit :

« Elle (la Société) existera entre Messieurs VILLIERS, Louis-Prosper de LACHOMETTE et Jean-Louis de LACHOMETTE, comme seuls gérants responsables, et les autres propriétaires d'actions comme simples commanditaires, lesquels ne pourront, dans aucun cas, être tenus au delà du montant de leurs actions. »

« Article 20. — Le premier alinéa de l'article 20 est modifié comme suit :

« La Société est administrée par Messieurs VILLIERS, Louis-Prosper de LACHOMETTE et Jean-Louis de LACHOMETTE, et concurremment comme seuls gérants responsables. »

DEPOTS. — Un extrait du procès-verbal de l'assemblée ci-dessus a été déposé le vingt-deux avril mil neuf cent vingt, à chacun des greffes du Tribunal de Commerce de Lyon et de la Justice de Paix des Troisième et cinquième cantons de Lyon, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Cusset, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix d'Autun, — du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne et des Justices de Paix de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond, — de la Justice de Paix de Givors, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Bône, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Lons-le-Saunier, — du Tribunal d'Ivry et de la Justice de Paix de Montbrison, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Bodez, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix du canton nord d'Aurillac, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix du canton nord de Cahors, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Millau, — du Tribunal Civil et de la Justice de Paix de Marvéjols, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix du canton nord d'Abbeville, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix du canton ouest de Montluçon, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix de Nevers, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix du canton sud-ouest de Rennes, — du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix du canton ouest de Riom, — du Tribunal de Commerce de Bourges et de la Justice de Paix de Vierzon.

Pour publication : Les Gérants : VILLIERS, P. de LACHOMETTE et L. de LACHOMETTE. — P. de LACHOMETTE, VILLIERS et C^{ie}.

ETUDE de M. René BILLIÈRES
Licencié en droit
AVOÜÉ A CAHORS
63, boulevard Gambetta

Assistance judiciaire du 12 février 1919

EXTRAIT
d'un jugement de séparation de corps

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Cahors le dix-neuf décembre mil neuf cent dix-neuf, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre le sieur Jean-Baptiste ROUCH, cultivateur, demeurant et domicilié à Cavagnac, commune de Soturac, ayant M^e BILLIÈRES pour avoué.

Et la dame Marthe-Marie-Anne ROCHE, épouse dudit sieur ROUCH, demeurant au même lieu de Cavagnac, ayant M^e HUART pour avoué.

Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre les dits époux, au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné, Cahors, le 26 avril 1920.

R. BILLIÈRES.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUÉSANT.

Imprimerie COUÉSANT (personnel intéress